

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 14 avril 2025** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Simon Madore, maire
Monsieur Vincent Brochu, conseiller
Madame Sylviane Ferland, conseillère
Madame Guylaine Blouin, conseillère
Monsieur Denis Hébert, conseiller
Monsieur Gaétan Labelle, conseiller
Monsieur Guy Jubinville, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Simon Madore.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général
Monsieur Benoît Marquis, trésorier
Madame Geneviève Dupras, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 10 MARS 2025 ET DES ASSEMBLÉES EXTRAORDINAIRES DU 24 MARS 2025 ET DU 1ER AVRIL 2025**
- 3. DÉLÉGATION**
- 4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**
- 5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 5.1 Vincent Brochu
 - 5.2 Sylviane Ferland
 - 5.3 Guylaine Blouin
 - 5.4 Denis Hébert
 - 5.5 Gaétan Labelle
 - 5.6 Guy Jubinville
- 6. FINANCES**
 - 6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois de mars 2025
 - 6.2 Dépôt des transferts budgétaires pour le mois de mars 2025
 - 6.3 Résolution attestant que les contributions distribuées pour l'entretien courant et préventif des routes locales ont été utilisées conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale - volet entretien

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Dépôt du rapport des statistiques d'émission de permis de construction du mois de mars 2025
- 7.2 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme du 31 mars 2025
- 7.3 Acte de désignation d'une personne pour exercer les fonctions prévues aux articles 35 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q., chapitre 6)
- 7.4 Approbation du règlement d'emprunt #2025-001 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook relatif à la construction de la cellule #5 du lieu d'enfouissement technique au montant maximal de 1 673 512,63 \$
- 7.5 Autorisation au projet d'enseignes pour le commerce situé au 29, rue Main Est
- 7.6 Autorisation au projet de rénovation pour la résidence située au 125, rue Johnson
- 7.7 Autorisation au projet de rénovation pour l'habitation multilogement situé au 1140-1144, chemin Baldwin Mills
- 7.8 Autorisation au projet de rénovation pour la résidence située au 177, rue de l'Union
- 7.9 Autorisation au projet de terrasse pour le commerce situé au 81, rue Child
- 7.10 Autorisation au projet de rénovation pour l'institution située au 102, rue Cutting
- 7.11 Autorisation au projet d'agrandissement pour le commerce situé au 1000, rue Child
- 7.12 Adoption de la nouvelle Politique environnementale de la ville et autorisation de signature
- 7.13 Adoption des tarifs pour l'obtention d'un certificat d'usager pour le service de lavage d'embarcations afin de contrer l'infestation de moules zébrées et autres organismes nuisibles au Lac Lyster

8. COMMUNICATIONS, CULTURE ET TOURISME

9. LOISIRS

- 9.1 Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Coaticook auprès du Conseil sport loisir de l'Estrie (CSLE) pour l'année 2025-2026
- 9.2 Autorisation à l'organisation La Presta à emprunter les chemins et routes de la Ville de Coaticook lors de l'événement qui se tiendra le 26 avril prochain

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 9.3 Autorisation à l'école Saint-Luc de Barnston pour la création d'un parcours permanent sous forme de Quiz-O dans son parc-école afin d'adhérer au Programme ambassadeur de la FQCO
- 9.4 Octroi d'une aide financière de 500 \$ à la 32e édition de la Classique de golf du maire de la Ville de Coaticook qui se tiendra le 11 juin prochain
- 9.5 Contrat relatif entre la Ville de Coaticook et le Rocket South Shore de Coaticook pour la location, l'utilisation, la gestion et l'exploitation du restaurant du stade Julien-Morin et autorisation de signature
- 9.6 Contrat relatif entre la Ville de Coaticook et le Big Bill de Coaticook pour la location, la gestion et l'exploitation du bar du stade Julien-Morin et autorisation de signature

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11. SERVICES EXTÉRIEURS

- 11.1 Embauche de Madame Nancy Tremblay pour le poste d'horticultrice temporaire
- 11.2 Embauche d'un stagiaire pour les besoins d'Hydro-Coaticook
- 11.3 Embauche d'étudiants pour la saison estivale 2025
- 11.4 Réquisition numéro 2025-25 au montant de 23 375 \$ plus les taxes applicables, pour la réalisation d'une étude géotechnique pour l'agrandissement de l'aréna Gérard-Couillard
- 11.5 Réquisition numéro 2025-26 au montant de 77 285 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat de diverses pièces de regards et de puisards pour l'inventaire
- 11.6 Réquisition numéro 2025-27 au montant de 28 560 \$ plus les taxes applicables, pour la fourniture et l'installation d'un revêtement acrylique pour 4 terrains de pickleball
- 11.7 Réquisition numéro 2025-28 au montant de 8 689 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat d'une friteuse et d'un réfrigérateur pour le stade Julien-Morin
- 11.8 Réquisition numéro 2025-29 au montant de 1 703,86 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat de matériaux pour la réalisation de rangement au pavillon Josée Bélanger
- 11.9 Réquisition numéro 2025-30 au montant de 3 149,72 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat d'équipements pour activités au parc Laurence
- 11.10 Réquisition numéro 2025-31 au montant de 6 750 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat de coussins de protection pour l'abri des joueurs au stade Julien-Morin

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 11.11 Réquisition numéro 2025-32 au montant de 2 250 \$ plus les taxes applicables, pour un forfait d'essai pour un éventuel achat d'un tapis de pickleball amovible
- 11.12 Réquisition numéro 2025-33 au montant de 16 450 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat d'une récurveuse à plancher pour le centre récréatif Gérard-Couillard
- 11.13 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour le rechargement en matériaux granulaires sur divers chemins du secteur rural 2025, soit à la compagnie Transport Marcel Morin inc. au montant de 23,69 \$ la tonne métrique plus les taxes applicables
- 11.14 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture et l'épandage de divers produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2025, soit celle de la compagnie Enviro Solutions Canada inc. au montant de 124 128 \$ plus les taxes applicables
- 11.15 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour le marquage continu des routes pour l'année 2025, soit celle de la compagnie Durand Marquage et associés inc. au montant de 52 870 \$ plus les taxes applicables
- 11.16 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour le marquage ponctuel des routes pour l'année 2025, soit celle de la compagnie Lignes de stationnement MF inc. au montant de 34 417,50 \$ plus les taxes applicables
- 11.17 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la vidange des boues des étangs aérés, soit celle de la compagnie GFL Environmental Services inc. au montant de 753 480 \$ plus les taxes applicables

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. COMMUNAUTAIRE

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

- 14.1 Dépôt du rapport annuel conformément au règlement de gestion contractuelle
- 14.2 Embauche de Madame Marie-Kim Gagnon pour les services administratifs et pour la cour municipale pour la période estivale 2025
- 14.3 Appui dans le cadre de la Semaine nationale du don d'organes et de tissus qui se tiendra du 20 au 26 avril prochain
- 14.4 Octroi d'une aide financière de 2 000 \$ à la MRC de Coaticook pour la 5e édition de la Fête de la rentrée 2025 qui aura lieu le 13 septembre 2025

15. RÈGLEMENTS

- 15.1 Avis de motion et dépôt du projet du règlement numéro 6-5-5 (2025) intitulé « Règlement modifiant le règlement

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant la délimitation du secteur assujetti au PIIA dans le hameau de Barnston » et demande de dispense de lecture

15.2 Adoption du projet de règlement numéro 6-5-5 (2025) intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant la délimitation du secteur assujetti au PIIA dans le hameau de Barnston »

15.3 Avis de motion du règlement 12-5 RM 330-6 règlement abrogeant et remplaçant le 12-5 RM330-5 (2025) et autres amendements relatifs au stationnement et demande de dispense de lecture

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

16.1 Octroi d'une aide financière de 60 000 \$ au CPE Entre-Amis

16.2 Octroi d'une aide financière de 1 000 \$ pour les soirées de reconnaissance des bénévoles du Centre d'action bénévoles et des bénévoles de la MRC de Coaticook

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

25-04-37867 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 25-04-37867

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-04-37868 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 10 MARS 2025 ET DES ASSEMBLÉES EXTRAORDINAIRES DU 24 MARS 2025 ET DU 1ER AVRIL 2025

RÉSOLUTION 25-04-37868

CONSIDÉRANT que la greffière a remis aux membres du conseil une copie des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 10 mars 2025 et des assemblées extraordinaires du 24 mars 2025 et du 1^{er} avril 2025 le tout

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

conformément aux délais prévus par la loi, et que par conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'approuver les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 10 mars 2025 et des assemblées extraordinaires du 24 mars 2025 et du 1^{er} avril 2025 tel que rédigés par la greffière, madame Geneviève Dupras, comme étant le juste reflet des délibérations du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. DÉLÉGATION

- M. Jean-Guy Desfossés : 227 ch. Des Chalets : sécurité des piétons, des dos-d'âne seront érigés;
- M. Donald Vaillancourt : 1324 route 141, chemin Riendeau : interdiction no-truck, monsieur questionne cette disposition.

4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

- Retour sur l'avis juridique concernant la rétroactivité de la facturation, rappel de la décision de la Ville de Coaticook;
- Retour sur la modification du règlement concernant les stationnements;
- Ouverture de l'écocentre-rue Ernest-Lafaille.

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Les conseillers font leurs rapports mensuels à tour de rôle.

6. FINANCES

25-04-37869

6.1 AUTORISATION D'EFFECTUER LES DÉPENSES PRÉVUES À LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE MARS 2025

RÉSOLUTION 25-04-37869

CONSIDÉRANT qu'une dépense doit être autorisée par règlement ou résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des listes suggérées des comptes du mois de mars 2025 au montant total de 2 796 672,06 \$ comme si elles étaient au long reproduites;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'approuver les listes des comptes du mois de mars 2025 comme suit :

- Fonds d'administration : 2 790 587,31 \$
- Fonds d'immobilisation (FDI) : 6 084,75 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

6.2 DÉPÔT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES POUR LE MOIS DE MARS 2025

Le trésorier fait état du dépôt des transferts budgétaires pour le mois de mars 2025.

25-04-37870 **6.3 RÉSOLUTION ATTESTANT QUE LES CONTRIBUTIONS DISTRIBUÉES POUR L'ENTRETIEN COURANT ET PRÉVENTIF DES ROUTES LOCALES ONT ÉTÉ UTILISÉES CONFORMÉMENT AUX OBJECTIFS DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET ENTRETIEN**

RÉSOLUTION 25-04-37870

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 657 594 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ses routes;

CONSIDÉRANT que le rapport totalise 683 659 \$ pour l'année 2024 et que le conseil atteste de la véracité de ses frais encourus et qu'ils ont été sur des routes locales de niveaux 1 et 2;

CONSIDÉRANT que les dépenses se répartissent de la façon suivante, 227 647 \$ pour l'entretien d'hiver représentant 34 % de l'aide financière et 456 012 \$ pour l'entretien d'été représentant 69 % de l'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'informer le ministère des Transports, de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale - volet entretien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES STATISTIQUES D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE MARS 2025

Le conseiller, monsieur Guy Jubinville, fait état du rapport des statistiques d'émission des permis de construction du mois de mars 2025 tel qu'il a été préparé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Robin Bélanger.

7.2 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 31 MARS 2025

Les membres du conseil prennent acte du procès-verbal du 31 mars 2025 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Coaticook tel qu'il a été rédigé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Robin Bélanger

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

25-04-37871 7.3 ACTE DE DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE POUR EXERCER LES FONCTIONS PRÉVUES AUX ARTICLES 35 ET SUIVANTS DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES (L.Q., CHAPITRE 6)

RÉSOLUTION 25-04-37871

CONSIDÉRANT que la municipalité doit désigner, par résolution, une personne pour tenter de régler les mésententes visées à l'article 36 L.C.M. et prévoir, conformément à l'article 35 L.C.M., la rémunération et les frais admissibles payables par les propriétaires concernés selon les modalités prévues à l'article 41 L.C.M.;

CONSIDÉRANT que la Corporation des officiers municipaux en bâtiments et environnement du Québec (COMBEQ) recommande de fixer la rémunération selon un taux fixe afin de faciliter la gestion;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite désigner le responsable de l'urbanisme afin d'accomplir cette tâche;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU:

Que le conseil désigne le responsable de l'urbanisme, pour tenter de régler les mésententes visées à l'article 36 L.C.M. ; ET

Que la rémunération pour toute intervention de cette personne dans l'exercice de cette juridiction est payable par les propriétaires concernés selon les modalités prévues à l'article 41 L.C.M. et est fixée selon son taux horaire en vigueur. Ce tarif s'applique pour l'ensemble du temps consacré à cette intervention, comprenant, en plus de la visite des lieux et la rencontre des parties, le temps de préparation de tous les documents requis et le temps de recherche consacré à l'exécution du dossier.

En plus de cette rémunération, tous les frais admissibles lors d'une intervention de cette personne sont facturés, ces frais se détaillant comme suit :

1. Une allocation de déplacement à raison de 0.40 \$ par kilomètre parcouru;
2. Tous les coûts réels des honoraires professionnels (ingénieur, arpenteur-géomètre ou avocat) nécessaires à l'exercice de cette intervention, lorsque ces services professionnels sont requis selon la nature du dossier.

Une facture détaillée est transmise aux personnes tenues au paiement de ces coûts, incluant toutes les pièces justificatives liées à cette intervention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-04-37872 7.4 APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT #2025-001 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK RELATIF À LA CONSTRUCTION DE LA CELLULE #5 DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE AU MONTANT MAXIMAL DE 1 673 512,63 \$

RÉSOLUTION 25-04-37872

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'en vertu du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (Q-2, r.6.02) adopté en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) est entré en vigueur le 19 janvier 2006 ;

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook est un organisme regroupant 22 municipalités de la région qui possède un lieu d'enfouissement technique (LET);

CONSIDÉRANT que pour assurer la continuité de ses opérations et le développement de ses activités, la Régie doit pouvoir agrandir son LET avec l'aménagement de nouvelles cellules et d'ouvrages connexes;

CONSIDÉRANT que ce projet de lieu d'enfouissement technique, au même titre que tous les projets soumis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts, doit respecter les trois objectifs de développement durable soient la protection de l'environnement, l'équité sociale et l'efficacité économique ;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région de Coaticook d'aller de l'avant avec les travaux d'aménagement du site pour un lieu d'enfouissement technique (cellule #5);

CONSIDÉRANT que les coûts reliés à ces aménagements sont estimés à un million six cent soixante-treize mille cinq cent douze dollars et soixante-trois cents (1 673 512,63 \$), pour les honoraires, les services professionnels, les frais principaux et les frais incidents pour l'aménagement de la cellule d'enfouissement #5;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 11 février 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été adopté à la séance du 12 mars 2025 par la résolution #2025-3479;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'approuver le règlement #2025-001 décrétant un emprunt de 1 673 512,63 \$ relatif à la construction de la cellule #5 du lieu d'enfouissement technique adopté par la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook le 12 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-04-37873

7.5 AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNES POUR LE
COMMERCE SITUÉ AU 29, RUE MAIN EST

RÉSOLUTION 25-04-37873

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet d'enseignes pour le commerce situé au 29, rue Main Est;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone CV-211 (P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 31 mars 2025;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseignes pour le commerce situé au 29, rue Main Est, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 31 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-04-37874 7.6 AUTORISATION AU PROJET DE RÉNOVATION POUR LA
RÉSIDENCE SITUÉE AU 125, RUE JOHNSON

RÉSOLUTION 25-04-37874

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet de rénovation pour la résidence située au 125, rue Johnson;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone commerciale RB-407 (P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 31 mars 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'autoriser le projet de rénovation pour la résidence située au 125, rue Johnson; le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 31 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-04-37875 7.7 AUTORISATION AU PROJET DE RÉNOVATION POUR
L'HABITATION MULTIOGEMENT SITUÉE AU 1140-1144, CHEMIN
BALDWIN MILLS

RÉSOLUTION 25-04-37875

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet de rénovation pour l'habitation située au 1140-1144, chemin Baldwin Mills;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone RM-703 ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 31 mars 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autoriser le projet de rénovation pour l'habitation située au 1140-1144, chemin Baldwin Mills, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 31 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

25-04-37876 7.8 AUTORISATION AU PROJET DE RÉNOVATION POUR LA
RÉSIDENCE SITUÉE AU 177, RUE DE L'UNION

RÉSOLUTION 25-04-37876

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet de rénovation pour la résidence située au 177, rue de l'Union ;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone RB-408 (P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 31 mars 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser le projet de rénovation pour la résidence située au 177, rue de l'Union, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 31 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-04-37877 7.9 AUTORISATION AU PROJET DE TERRASSE POUR LE
COMMERCE SITUÉ AU 81, RUE CHILD

RÉSOLUTION 25-04-37877

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet de terrasse pour le commerce situé au 81, rue Child ;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone CV-208 (P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 31 mars 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'autoriser le projet de terrasse pour le commerce situé au 81, rue Child, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 31 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-04-37878 7.10 AUTORISATION AU PROJET DE RÉNOVATION POUR
L'INSTITUTION SITUÉE AU 102, RUE CUTTING

RÉSOLUTION 25-04-37878

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet de rénovation pour l'institution située au 102, rue Cutting;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone PCV-409 (P) ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 31 mars 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'autoriser le projet de rénovation pour l'institution située au 102, rue Cutting, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 31 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-04-37879 7.11 AUTORISATION AU PROJET D'AGRANDISSEMENT POUR LE
 COMMERCE SITUÉ AU 1000, RUE CHILD

RÉSOLUTION 25-04-37879

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour l'agrandissement pour le commerce situé au 1000, rue Child ;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone C-101 ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 31 mars 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'autoriser le projet d'agrandissement pour le commerce situé au 1000, rue Child, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 31 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-04-37880 7.12 ADOPTION DE LA NOUVELLE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE
DE LA VILLE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 25-04-37880

CONSIDÉRANT que depuis 2021, la Ville de Coaticook a travaillé de concert avec le conseil régional de l'environnement de l'Estrie afin d'adopter sa première politique environnementale;

CONSIDÉRANT que cette volonté découle du fait que lors de la démarche du plan de développement, énormément d'enjeux environnementaux en étaient ressortis. Un comité environnement a même été créé afin d'assurer une certaine participation citoyenne dans cette nouvelle démarche;

CONSIDÉRANT que ce comité est composé de deux élus, 4 citoyens et la ressource en environnement;

CONSIDÉRANT que la politique environnementale est un moyen que la Ville peut prendre afin d'assurer une intégration transversale des enjeux environnementaux au sein des différents services et divisions:

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que l'objectif est aussi de répondre à la demande citoyenne d'être plus proactive en environnement;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'adopter la Politique environnementale de la ville et de permettre la diffusion auprès de la population.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-04-37881 7.13 ADOPTION DES TARIFS POUR L'OBTENTION D'UN CERTIFICAT D'USAGER POUR LE SERVICE DE LAVAGE D'EMBARCATIONS AFIN DE CONTRER L'INFESTATION DE MOULES ZÉBRÉES ET AUTRES ORGANISMES NUISIBLES AU LAC LYSTER

RÉSOLUTION 25-04-37881

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement concernant les nuisances numéro 12-5 RM450 (2017) et ses amendements, des dispositions sont prévues afin de contrer l'infestation de moules zébrées et autres organismes nuisibles au lac Lyster ;

CONSIDÉRANT qu'également les articles 67 et 69 du règlement numéro 12-5 RM450 (2017) prévoient que les tarifs, pour l'obtention d'un certificat d'usager et celui pour le service de lavage d'embarcations, doivent être déterminés par résolution lors d'une séance du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'établir le coût des tarifs de la façon suivante :

- Pour les RÉSIDENTS (saisonnier):

Embarcation sans remorque : 20\$
Embarcation avec remorque : 35\$
+ frais de 10 \$ par cartes magnétiques supplémentaire et 2 \$/ collant supplémentaire
- Pour les NON-RÉSIDENTS:

Journalier (1 jour) :
Sans remorque : 5\$
Avec remorque : 40\$

Hebdomadaire (7 jours) :
Sans remorque : 20\$
Avec remorque : 120\$

Saisonner :
Sans remorque : 80\$
Avec remorque : 200\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. COMMUNICATIONS, CULTURE ET TOURISME

9. LOISIRS

- 25-04-37882** 9.1 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE DE COATICOOK AUPRÈS DU CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE (CSLE) POUR L'ANNÉE 2025-2026

RÉSOLUTION 25-04-37882

CONSIDÉRANT que le Conseil sport loisir de l'Estrie (CSLE) est un organisme régional voué au développement du loisir et du sport et qui s'adresse aux municipalités, institutions scolaires et aux organismes de bénévoles;

CONSIDÉRANT qu'être membre du Conseil sport loisir de l'Estrie (CSLE) permet de profiter de programmes reconnus, d'avoir accès à des services reliés aux sports et loisirs, de mettre en commun les compétences et de se doter d'une force collective et d'une voie commune porteuse de nos intérêts auprès de diverses instances;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU de renouveler l'adhésion de la Ville de Coaticook auprès du Conseil sport loisir de l'Estrie (CSLE) pour l'année 2025-2026; ET

De nommer deux représentants pour participer à l'assemblée générale annuelle, soit mesdames Guylaine Blouin à titre de membre principal et Sonia Côté à titre de membre substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 25-04-37883** 9.2 AUTORISATION À L'ORGANISATION LA PRESTA À EMPRUNTER LES CHEMINS ET ROUTES DE LA VILLE DE COATICOOK LORS DE L'ÉVÉNEMENT QUI SE TIENDRA LE 26 AVRIL PROCHAIN

RÉSOLUTION 25-04-37883

CONSIDÉRANT que l'organisation La Presta, un OBNL associé à la Fédération des Sports cyclistes du Québec organise un événement le 26 avril prochain;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec demande une autorisation municipale pour emprunter les chemins et routes de la Ville de Coaticook;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'autoriser l'organisation La Presta à emprunter les chemins et routes de la Ville de Coaticook lors de l'événement qui se tiendra le 26 avril prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 25-04-37884** 9.3 AUTORISATION À L'ÉCOLE SAINT-LUC DE BARNSTON POUR LA CRÉATION D'UN PARCOURS PERMANENT SOUS FORME DE QUIZ-O DANS SON PARC-ÉCOLE AFIN D'ADHÉRER AU PROGRAMME AMBASSADEUR DE LA FQCO

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLUTION 25-04-37884

CONSIDÉRANT que l'école primaire Saint-Luc désire adhérer au Programme ambassadeur de la FQCO;

CONSIDÉRANT que le programme « Ambassadeur » de la FQCO est une initiative de la Fédération québécoise de course d'orientation pour introduire la pratique de la course d'orientation en milieu scolaire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit donner son autorisation pour la création d'un parcours permanent sous forme de Quiz-O dans son parc-école;

CONSIDÉRANT qu'elle pourra également offrir ces parcours à ses citoyens via les plates-formes de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la ville de permettre cette adhésion;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU que la Ville de Coaticook donne son autorisation pour la création d'un parcours permanent sous forme de Quiz-O dans son parc-école afin d'adhérer au Programme ambassadeur de la FQCO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- | | |
|--------------------|--|
| 25-04-37885 | 9.4 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 500 \$ À LA 32E ÉDITION DE LA CLASSIQUE DE GOLF DU MAIRE DE LA VILLE DE COATICOOK QUI SE TIENDRA LE 11 JUIN PROCHAIN |
|--------------------|--|

RÉSOLUTION 25-04-37885

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2025 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que la 32e édition de la Classique de golf du maire de la Ville de Coaticook a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 500 \$ à la 32e édition de la Classique de golf du maire de la Ville de Coaticook qui se tiendra le 11 juin prochain et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-110-00-601.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- | | |
|--------------------|--|
| 25-04-37886 | 9.5 CONTRAT RELATIF ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET LE ROCKET SOUTH SHORE DE COATICOOK POUR LA LOCATION, L'UTILISATION, LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU RESTAURANT DU STADE JULIEN-MORIN ET AUTORISATION DE SIGNATURE |
|--------------------|--|

RÉSOLUTION 25-04-37886

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook confie la location, l'utilisation, la gestion et l'exploitation du restaurant du stade Julien-Morin;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que les parties désirent convenir des droits et obligations de chacune des parties par le biais d'une entente écrite;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat relatif entre la Ville de Coaticook et le Rocket South Shore de Coaticook pour la location, l'utilisation, la gestion et l'exploitation du restaurant du stade Julien-Morin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-04-37887 9.6 CONTRAT RELATIF ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET LE BIG BILL DE COATICOOK POUR LA LOCATION, LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU BAR DU STADE JULIEN-MORIN ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 25-04-37887

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook confie la location, la gestion et l'exploitation du bar du stade Julien-Morin du Bar Julien-Morin;

CONSIDÉRANT que les parties désirent convenir des droits et obligations de chacune des parties par le biais d'une entente écrite;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat relatif entre la Ville de Coaticook et le Big Bill de Coaticook pour la location, la gestion et l'exploitation du bar du stade Julien-Morin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11. SERVICES EXTÉRIEURS

25-04-37888 11.1 EMBAUCHE DE MADAME NANCY TREMBLAY POUR LE POSTE D'HORTICULTRICE TEMPORAIRE

RÉSOLUTION 25-04-37888

CONSIDÉRANT que pour la saison estivale la Ville de Coaticook a besoin de personnel supplémentaire pour l'horticulture;

CONSIDÉRANT que conformément à la convention collective entre la Ville de Coaticook et la section locale 2811 du Syndicat canadien de la fonction publique, ledit poste a été ouvert à l'externe;

CONSIDÉRANT que suite à la publication d'un avis d'ouverture du poste à cet effet, plusieurs personnes y ont postulé;

CONSIDÉRANT qu'un processus de sélection et d'entrevues s'est déroulé et que le comité de sélection a retenu la candidature de madame Nancy Tremblay pour occuper le poste d'horticultrice temporaire;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'octroyer le poste d'horticultrice temporaire à madame Nancy Tremblay à compter du 14 avril 2025, conformément à la convention collective en vigueur et suivant les dispositions prévues dans l'ouverture de poste à cet effet, documents faisant partie intégrante de la présente résolution et de fixer son salaire selon l'échelon 1 de la classe 3 et d'établir une période probatoire de trois (3) mois à partir de son entrée en fonction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-04-37889 11.2 EMBAUCHE D'UN STAGIAIRE POUR LES BESOINS D'HYDRO-COATICOOK

RÉSOLUTION 25-04-37889

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook requiert du personnel supplémentaire pour les besoins de la division Hydro-Coaticook;

CONSIDÉRANT que le chef de division Hydro-Coaticook soumet au conseil de procéder à l'embauche d'un stagiaire en génie électrique;

CONSIDÉRANT que l'objectif du stage est d'avancer des tâches et petits projets afin d'améliorer le réseau électrique et alléger la tâche du chef de division;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'embaucher monsieur Charles-Antoine Tremblay à titre de stagiaire en génie électrique pour les besoins d'Hydro-Coaticook, pour la période du 1^{er} juin au 8 août 2025, de fixer son salaire selon l'échelon 1 de la classe 1, le tout conformément à la convention collective en vigueur et de fixer leurs salaires selon l'échelon 1 de la classe 1, soit à 19,46 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-04-37890 11.3 EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS POUR LA SAISON ESTIVALE 2025

RÉSOLUTION 25-04-37890

CONSIDÉRANT que pour diverses raisons, la Ville de Coaticook a besoin de personnel supplémentaire pour l'été et c'est pourquoi elle engage des étudiants;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'engager des étudiants suivants pour la saison estivale 2025 :

- Jeffrey Dumont
- Coralie Goupil
- Tristan Dubreuil
- Arnaud Gervais
- Anabelle Chaloux

Le tout conformément à la convention collective en vigueur et de fixer leurs salaires selon l'échelon 1 de la classe 1, soit à 19,46 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 25-04-37891** 11.4 RÉQUISITION NUMÉRO 2025-25 AU MONTANT DE 23 375 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE POUR L'AGRANDISSEMENT DE L'ARÉNA GÉRARD-COULLARD

RÉSOLUTION 25-04-37891

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire réaliser une étude géotechnique pour l'agrandissement de l'aréna Gérard-Couillard ;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour ledit projet;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Englobe au montant de 23 375 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Englobe ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2025-25 pour la réalisation d'une étude géotechnique pour l'agrandissement de l'aréna Gérard-Couillard, auprès de la compagnie Englobe au montant de 23 375 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à l'excédent de fonctionnements affecté - projets spéciaux, poste budgétaire numéro 02-920-07-724.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 25-04-37892** 11.5 RÉQUISITION NUMÉRO 2025-26 AU MONTANT DE 77 285 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT DE DIVERSES PIÈCES DE REGARDS ET DE PUISARDS POUR L'INVENTAIRE

RÉSOLUTION 25-04-37892

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit effectuer l'achat de diverses pièces de regards et de puisards pour l'inventaire ;

CONSIDÉRANT que le directeur des services extérieurs a présenté une réquisition pour lesdits achats;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu quatre offres, mais a retenu la plus basse, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Iron4city au montant de 77 285 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs concernant l'offre de la compagnie Iron4city;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2025-26 pour l'achat de diverses pièces de regards et de puisards pour l'inventaire auprès de la compagnie Iron4city au montant de 77 285 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 04-150-01-000.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 25-04-37893** 11.6 RÉQUISITION NUMÉRO 2025-27 AU MONTANT DE 28 560 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN REVÊTEMENT ACRYLIQUE POUR 4 TERRAINS DE PICKLEBALL

RÉSOLUTION 25-04-37893

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire faire l'installation d'un revêtement acrylique pour 4 terrains de pickleball ;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour ledit projet ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux offres, mais a retenu la plus basse, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Groupe M2L au montant de 28 560 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Groupe M2L ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2025-27 pour la fourniture et l'installation d'un revêtement acrylique pour 4 terrains de pickleball, auprès de la compagnie Groupe M2L au montant de 28 560 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à l'excédent de fonctionnements affecté - projets spéciaux, poste budgétaire numéro 02-920-07-724.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 25-04-37894** 11.7 RÉQUISITION NUMÉRO 2025-28 AU MONTANT DE 8 689 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT D'UNE FRITEUSE ET D'UN RÉFRIGÉRATEUR POUR LE STADE JULIEN-MORIN

RÉSOLUTION 25-04-37894

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit faire l'achat d'une friteuse et d'un réfrigérateur pour le stade Julien-Morin;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits achats;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Doyon Després au montant de 8 689 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Doyon Després ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2025-28 pour l'achat d'une friteuse et d'un réfrigérateur pour le stade Julien-Morin, auprès de la compagnie Doyon Després au montant de 8 689 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à l'excédent de fonctionnements affecté - projets spéciaux, poste budgétaire numéro 02-920-07-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-04-37895 11.8 RÉQUISITION NUMÉRO 2025-29 AU MONTANT DE 1 703,86 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT DE MATÉRIAUX POUR LA RÉALISATION DE RANGEMENT AU PAVILLON JOSÉE BÉLANGER

RÉSOLUTION 25-04-37895

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit faire l'achat de matériaux pour la réalisation de rangement au pavillon Josée Bélanger;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits achats;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Vivaco groupe coopératif au montant de 1 703,86 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Vivaco groupe coopératif ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2025-29 pour l'achat de matériaux pour la réalisation de rangement au pavillon Josée Bélanger, auprès de la compagnie Vivaco groupe coopératif au montant de 1 703,86 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à l'excédent de fonctionnements affecté - projets spéciaux, poste budgétaire numéro 02-920-07-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-04-37896 11.9 RÉQUISITION NUMÉRO 2025-30 AU MONTANT DE 3 149,72 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR ACTIVITÉS AU PARC LAURENCE

RÉSOLUTION 25-04-37896

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire faire l'achat d'équipements pour activités au parc Laurence ;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits achats ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie L'Enclave au montant de 3 149,72 \$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie L'Enclave;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2025-30 pour l'achat d'équipements pour activités au parc Laurence, auprès de la compagnie L'Enclave au montant de 3 149,72 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à l'excédent de fonctionnements affecté - projets spéciaux, poste budgétaire numéro 02-920-07-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-04-37897 11.10 RÉQUISITION NUMÉRO 2025-31 AU MONTANT DE 6 750 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT DE COUSSINS DE PROTECTION POUR L'ABRI DES JOUEURS AU STADE JULIEN-MORIN

RÉSOLUTION 25-04-37897

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire faire l'achat de coussins de protection pour l'abri des joueurs au stade Julien-Morin;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits achats ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, mais a retenu la plus basse, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Dominic Désilets Baseball au montant de 6 750 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Dominic Désilets Baseball;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2025-31 pour l'achat de coussins de protection pour l'abri des joueurs au stade Julien-Morin, auprès de la compagnie Dominic Désilets Baseball au montant de 6 750 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à l'excédent de fonctionnements affecté - projets spéciaux, poste budgétaire numéro 02-920-07-724.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-04-37898 11.11 RÉQUISITION NUMÉRO 2025-32 AU MONTANT DE 2 250 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR UN FORFAIT D'ESSAI POUR UN ÉVENTUEL ACHAT D'UN TAPIS DE PICKLEBALL AMOVIBLE

RÉSOLUTION 25-04-37898

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire faire l'acquisition d'un forfait d'essai pour un éventuel achat d'un tapis de pickleball amovible ;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour ledit achat;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

compagnie TP MultiServices inc. au montant de 2 250 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie TP MultiServices inc. ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2025-32 pour un forfait d'essai pour un éventuel achat d'un tapis de pickleball amovible, auprès de la compagnie TP MultiServices inc. au montant de 2 250 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à l'excédent de fonctionnements affecté - projets spéciaux, poste budgétaire numéro 02-920-07-724.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-04-37899 11.12 RÉQUISITION NUMÉRO 2025-33 AU MONTANT DE 16 450 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT D'UNE RÉCUREUSE À PLANCHER POUR LE CENTRE RÉCRÉATIF GÉRARD-COULLARD

RÉSOLUTION 25-04-37899

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit faire l'achat d'une récureuse à plancher pour le centre récréatif Gérard-Couillard ;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour ledit achat ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Fredette inc. au montant de 16 450 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Fredette inc. ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2025-33 pour l'achat d'une récureuse à plancher pour le centre récréatif Gérard-Couillard, auprès de la compagnie Fredette inc. au montant de 16 450 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à l'excédent de fonctionnements affecté, projet reporté, poste budgétaire numéro 02-920-07-724.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-04-37900 11.13 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LE RECHARGEMENT EN MATÉRIAUX GRANULAIRES SUR DIVERS CHEMINS DU SECTEUR RURAL 2025, SOIT À LA COMPAGNIE TRANSPORT MARCEL MORIN INC. AU MONTANT DE 23,69 \$ LA TONNE MÉTRIQUE PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 25-04-37900

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour le rechargement en matériaux granulaires sur divers chemins du secteur rural 2025;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 18 mars 2025 à 13 h 30 à l'hôtel de ville, quatre soumissions nous sont parvenues soient celles de :

Compagnie	Prix à la TM avant taxes	Total avant taxes
Transport Marcel Morin inc.	23,69 \$	398 702,70 \$
Couillard Construction ltée	23,95 \$	403 078,50 \$
Groupe Colas Québec	30,20 \$	508 266,00 \$
Normand Jeanson Excavation	30,50 \$	513 315,00 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division voirie d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Transport Marcel Morin inc. ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour le rechargement en matériaux granulaires sur divers chemins du secteur rural 2025 pour la quantité de 16 830 tonnes, soit celle de la compagnie Transport Marcel Morin inc. montant 23,69 \$ la tonne métrique plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter un montant de 398 702,70 \$ avant taxes au poste budgétaire 02-920-03-721, un montant de 9 525 \$ avant taxes au poste 02-920-03-720 payé par la redevance L.E.T. et un montant de 47 625 \$ avant taxes au poste 02-920-03-720 payé par le revenu reporté redevance carrières et sablières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-04-37901 11.14 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LA FOURNITURE ET L'ÉPANDAGE DE DIVERS PRODUITS UTILISÉS COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2025, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE ENVIRO SOLUTIONS CANADA INC. AU MONTANT DE 124 128 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 25-04-37901

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour la fourniture et l'épandage de divers produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par invitations écrites fut transmis à au moins deux compagnies conformément à la *Loi sur les cités et villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 18 mars 2025 à 13 h 45 à l'hôtel de ville, quatre soumissions nous sont parvenues soient celles;

Soumissionnaire	Option 1 Avant tx	Option 2 Avant tx	Option 3 Avant tx
Enviro Solutions Canada inc.	124 128 \$	-	-
Sel Icecat inc.	125 280 \$	-	-
Multi Routes inc.	150 080 \$		
Les Entreprises Bourget inc.	-	-	151 520 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division voirie d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Enviro Solutions Canada inc. au montant de 124 128 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour la fourniture et l'épandage de divers produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2025, soit celle de la compagnie Enviro Solutions Canada inc. au montant 124 128 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense aux postes budgétaires numéro 02-325-00-626 et 02-320-00-626.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-04-37902 11.15 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LE MARQUAGE CONTINU DES ROUTES POUR L'ANNÉE 2025, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE DURAND MARQUAGE ET ASSOCIÉS INC. AU MONTANT DE 52 870 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 25-04-37902

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour le marquage continu des routes pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par invitations écrites fut transmis à au moins deux compagnies conformément à la *Loi sur les cités et villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 7 avril 2025 à 11 h 30 à l'hôtel de ville, deux soumissions nous sont parvenues, soit;

Soumissionnaire	Prix taxes en sus
Durand Marquage et associés inc.	52 870 \$
Lignes de stationnement MF	N/A

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division voirie d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Durand Marquage et associés au montant total de 52 870 \$ plus les taxes applicables

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour le marquage continu des routes pour l'année 2025, soit celle de la compagnie Durand Marquage et associés au montant de 52 870 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-355-00-522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 25-04-37903
- 11.16 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LE MARQUAGE PONCTUEL DES ROUTES POUR L'ANNÉE 2025, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE LIGNES DE STATIONNEMENT MF INC. AU MONTANT DE 34 417,50 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 25-04-37903

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour le marquage ponctuel des routes pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par invitations écrites fut transmis à au moins deux compagnies conformément à la *Loi sur les cités et villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 7 avril 2025 à 11 h30 à l'hôtel de ville, deux soumissions nous sont parvenues, soit;

Soumissionnaire	Prix taxes en sus
Lignes de stationnement MF inc.	34 417,50 \$
Durand Marquage et associés inc.	N/A

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division voirie d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Lignes de stationnement MF au montant total de 34 417,50 \$ plus les taxes applicables ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour le marquage ponctuel des routes pour l'année 2025, soit celle de la compagnie Lignes de stationnement MF inc. au montant de 34 417,50 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-355-00-522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 25-04-37904
- 11.17 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LA VIDANGE DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE GFL ENVIRONMENTAL SERVICES INC. AU MONTANT DE 753 480 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 25-04-37904

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour la vidange des boues des étangs aérés ;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 7 avril 2025 à 11 h 00 à l'hôtel de ville, une soumission nous est parvenue soit;

Soumissionnaire	Prix avant les taxes Prix avant tx / TMS
GFL Environmental Services Inc.	753 480 \$ 1 196 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des services extérieurs d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie GFL Environmental Services inc. au montant total de 753 480 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour la vidange des boues des étangs aérés, soit celle de la compagnie GFL Environmental Services inc. au montant 753 480 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense aux postes budgétaires numéro 02-414-00-520 – entretien réparation matériel équipement et d'utiliser l'excédent de fonctionnements enlèvement des boues au montant de 269 700 \$ et l'excédent de fonctionnements libre au montant de 483 780 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. COMMUNAUTAIRE

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

14.1 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL CONFORMÉMENT AU
RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

La greffière dépose le rapport annuel concernant l'application du règlement de gestion contractuelle pour l'année 2024, tel que requis par la loi.

25-04-37905 14.2 EMBAUCHE DE MADAME MARIE-KIM GAGNON POUR LES
SERVICES ADMINISTRATIFS ET POUR LA COUR MUNICIPALE
POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2025

RÉSOLUTION 25-04-37905

CONSIDÉRANT que pour diverses raisons, la Ville de Coaticook a besoin de personnel supplémentaire pour l'été et c'est pourquoi elle engage des étudiants;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'embaucher madame Marie-Kim Gagnon pour les services administratifs et pour la cour municipale pour la période estivale 2025 à compter du 26 mai 2025, le tout conformément à la convention collective en vigueur et de fixer son salaire selon l'échelon 1 de la classe 1, soit à 19,46 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 25-04-37906** 14.3 APPUI DANS LE CADRE DE LA SEMAINE NATIONALE DU DON D'ORGANES ET DE TISSUS QUI SE TIENDRA DU 20 AU 26 AVRIL PROCHAIN

RÉSOLUTION 25-04-37906

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale du don d'organes et de tissus se tiendra du 20 au 26 avril 2025;

CONSIDÉRANT que Transplant Québec assume un leadership important dans la promotion et l'éducation populaire sur la question du don d'organes et de tissus;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire participer à faire progresser collectivement à l'atteinte de l'objectif de sensibilisation de l'ensemble de ses citoyens et ainsi accroître le nombre de donneurs et de personnes transplantées;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'appuyer Transplant Québec dans le cadre de la Semaine nationale du don d'organes et de tissus qui se tiendra du 20 au 26 avril 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 25-04-37907** 14.4 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 2 000 \$ À LA MRC DE COATICOOK POUR LA 5E ÉDITION DE LA FÊTE DE LA RENTRÉE 2025 QUI AURA LIEU LE 13 SEPTEMBRE 2025

RÉSOLUTION 25-04-37907

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2025 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 2 000 \$ à la MRC de Coaticook pour la 5e édition de la Fête de la rentrée qui aura lieu le 13 septembre 2025 ainsi qu'une aide matérielle pour l'organisation du site et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-190-00-499.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. RÈGLEMENTS

- 15.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-5-5 (2025) INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE CONCERNANT LA

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**DÉLIMITATION DU SECTEUR ASSUJETTI AU PIIA DANS LE
HAMEAU DE BARNSTON » ET DEMANDE DE DISPENSE DE
LECTURE**

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-5-5 (2025)

Avis de motion est donné par le conseiller Vincent Brochu qu'il présentera pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 6-5-5 (2025) intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant la délimitation du secteur assujetti au PIIA dans le hameau de Barnston ».

Celui-ci a pour objet de réviser, pour le hameau de Barnston, le secteur assujetti au règlement sur les PIIA afin de mieux cibler les éléments d'intérêt.

DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Dépôt et présentation du règlement sont faits par le conseiller Vincent Brochu.

Des copies du projet de règlement sont accessibles pour consultation.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 6-5-5 (2025) une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

25-04-37908 15.2 **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-5-5 (2025)
INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES
PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE
CONCERNANT LA DÉLIMITATION DU SECTEUR ASSUJETTI AU
PIIA DANS LE HAMEAU DE BARNSTON »**

RÉSOLUTION 25-04-37908

CONSIDÉRANT que la municipalité s'est dotée d'un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin, notamment, de protéger les secteurs et bâtiments d'intérêt situés sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réviser le territoire d'application du règlement dans le hameau de Barnston afin de mieux cibler les éléments d'intérêt;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 14 avril 2025, conformément à la loi, par Vincent Brochu;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'adopter le projet de règlement numéro 6-5-5 (2025) intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant la délimitation du secteur assujetti au PIIA dans le hameau de Barnston », ET

Qu'une assemblée de consultation soit tenue lundi, le 12 mai 2025 à 19 h 15 à la salle du conseil de l'hôtel de ville afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

15.3 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 12-5 RM 330-6 RÈGLEMENT ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE 12-5 RM330-5 (2025) ET AUTRES AMENDEMENTS RELATIFS AU STATIONNEMENT ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 12-5 RM330-6 (2025)

Avis de motion est donné par le conseiller Denis Hébert qu'il présentera pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 12-5 RM330-6 (2025) abrogeant et remplaçant le 12-5 RM330-5 (2025) et autres amendements relatifs au stationnement.

Celui-ci a pour objet de modifier la durée et les endroits prévus pour la signalisation sur le territoire.

DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Dépôt et présentation du règlement sont faits par le conseiller Denis Hébert.

Des copies du projet de règlement sont accessibles pour consultation.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 12-5 RM330-6 (2025) une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

25-04-37909

16.1 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 60 000 \$ AU CPE ENTRE-AMIS

RÉSOLUTION 25-04-37909

CONSIDÉRANT que le CPE Entre-amis à demander une aide financière au conseil municipal afin de les aider à boucler leur budget pour des travaux urgents pour la mise aux normes de leur bâtisse afin de se conformer aux règles du ministère de la Famille et du MAPAQ;

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2025 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés à la culture;

CONSIDÉRANT que le CPE Entre-Amis a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 60 000 \$ au CPE Entre-Amis, conditionnellement à la réalisation des travaux et d'affecter le montant au poste budgétaire numéro 02-190-00-991, subvention organismes sans but lucratif et de le payer à même l'excédent de fonctionnements libres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

25-04-37910 16.2 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 1 000 \$ POUR LES SOIRÉES DE RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLES ET DES BÉNÉVOLES DE LA MRC DE COATICOOK

RÉSOLUTION 25-04-37910

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2025 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés à la culture;

CONSIDÉRANT que le Centre d'action bénévole a présenté une demande d'aide financière pour les soirées de reconnaissance des bénévoles ;

CONSIDÉRANT que la Soirée de reconnaissance des bénévoles du CAB aura lieu le mardi 29 avril prochain et que la Soirée de reconnaissance des bénévoles de la MRC de Coaticook aura lieu le 2 mai prochain ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 1 000 \$ pour les soirées de reconnaissance des bénévoles du Centre d'action bénévole et de la MRC de Coaticook et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-190-00-991.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

25-04-37911 **18. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

RÉSOLUTION 25-04-37911

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU que la séance soit close à 21 h 04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Simon Madore, maire

Geneviève Dupras, greffière